FCP de droit français

PREVAAL AGGREGATE OBLIGATIONS

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2021

Société de gestion : PREVAAL FINANCE
Dépositaire : CACEIS Bank
Commissaire aux comptes : ERNST & YOUNG et Autres

PREVAAL FINANCE - 18 avenue d'Alsace - 92400 - Courbevoie

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l’OPC 3

2. Changements intéressant l'OPC 4

3. Rapport de gestion 5

4. Informations réglementaires 9

5. Certification du commissaire aux comptes 16

6. Comptes de l'exercice 21

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Société de gestion : PREVAAL FINANCE

PREVAAL AGGREGATE OBLIGATIONS
FR0007457387

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Cet OPCVM de classification « Obligations et autres titres de créances libellés en Euro » a pour objectif de réaliser, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 3 ans, une performance annuelle (nette de frais) supérieure à celle de l'indice Bloomberg Barclays Custom Euro Aggregate 1/5 ans coupons nets réinvestis

L'indice Bloomberg Barclays Custom Euro Aggregate 1-5 ans (Code B15ETREU) est un indice composite composé des 3 indices suivants : 90% A3 +5% TsyGovBBB+ 5% CrpSecSovBBB. Cet indice est calculé par Barclays, coupons nets réinvestis

La stratégie du Fonds consiste à sélectionner en fonction des prévisions micro et macro-économiques de la société de gestion, des obligations y compris des titres subordonnés remboursables, jusqu'à 100% de l'actif net, et des obligations convertibles, dans la limite de 10% de l'actif net, ainsi que d'autres titres de créances libellés en euros et cotés sur une place des pays participants à l'Euro ou de Londres, et/ou des instruments financiers présentant les mêmes caractéristiques.

Le Fonds sera investi jusqu'à 100% de l'actif net, directement ou via des OPCVM et/ou FIA en titres de créances de toute nature (obligations de toutes maturités, à taux fixe ou taux variable, indexées sur l'inflation), libellés en Euro et cotés sur une place des pays participants à l'Euro ou de Londres et émis tant par des émetteurs publics que privés.
Le Fonds pourra être exposé au risque de change à hauteur de 10% maximum de son actif net.
Les investissements seront notés au minimum A- ou équivalent par une agence de notation reconnue (notation du titre, ou à défaut de l'émetteur). La note retenue est la plus basse des deux meilleures notes attribuées par les agences de notation.

Cependant, le Fonds pourra investir dans des titres dont la notation est inférieure à A- et supérieure ou égale à BBB- (selon Standard & Poors ou jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion) dans la limite de 10% de l'actif net.
Pour les titres en catégorie BBB (de BBB+ à BBB-) selon l'analyse de la société de gestion :
- les titres d'États de la zone euro (ou assimilés) relevant de la catégorie BBB sont limités à 5% ;
- les titres d'entreprises (crédit) et d'Etats hors zone euro relevant de la catégorie BBB sont limités à 5%.

L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit tout en tenant compte de la réglementation AGIRC/ARRCO.
Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences reconnues et reposent aussi sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché de la société de gestion.

La sensibilité sera gérée dans une fourchette de 0 à 10.

Le Fonds pourra investir jusqu'à 50% de son actif net en parts ou actions d'autres OPCVM et/ou FIA français ou européens monétaires et obligataires, principalement pour ses placements de trésorerie, ou si de tels investissements permettent d'obtenir une rentabilité meilleure que les produits de taux habituels.

Le Fonds pourra avoir recours à des instruments dérivés notamment en vue de couvrir et/ou exposer le portefeuille contre les risques de taux et de change, de moduler la sensibilité du portefeuille au sein de la fourchette définie et pour faire face à des flux de souscriptions-rachats. Il pourra également réaliser des opérations d'arbitrage dans un but de reconstitution de l'exposition synthétique au risque de taux
Le Fonds pourra investir dans des titres intégrant des dérivés dans la limite de 100% de son actif net (en obligations convertibles dans la limite de 10% de l'actif net ; en BMTN, EMTN et obligations puttables/callables dans la limite de 100% de l'actif net).

L'engagement issu des dérivés et des titres intégrant des dérivés est limité à 100% de l'actif net.

Le Fonds pourra faire l'objet d'une surexposition jusqu'à 110% de l'actif net via des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

La société de gestion décide de l'affectation des sommes distribuables : capitalisation et/ou distribution partielle ou totale du résultat net et capitalisation des plus-values nettes réalisées.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank. Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent en J+2 ouvrés.

Recommandation : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible — À risque plus élevé
rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Cet indicateur de profil de risque et de rendement se base sur les données historiques (5 ans) en matière de volatilité de l'OPCVM (inférieure à 5%).
Cet OPCVM est classé dans la catégorie de risque 3 du fait de son exposition aux marchés obligataires européens avec une sensibilité comprise entre 0 et 10.
Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. La catégorie de risque associé à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour le Fonds non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur :

Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur, d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur.

Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.

Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme (IFT) : le Fonds pouvant investir dans des produits dérivés, la valeur liquidative pourra baisser de manière plus significative que les marchés et instruments financiers sous-jacents à ces produits.

Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.

Il convient de se référer au prospectus du Fonds pour connaître l'ensemble des risques auxquels il est soumis l

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Néant.

3. RAPPORT DE GESTION

- **Environnement macroéconomique**

Après un fort recul en 2020, l'activité économique a rebondi en 2021. Suite à un début d'année marqué par des restrictions sanitaires, le déconfinement par étapes et l'accélération de la campagne de vaccination, l'activité économique a commencé à se redresser au deuxième trimestre et ce en dépit de l'existence de difficultés d'approvisionnement dans certains secteurs.

Sur la fin d'année 2021, la reprise épidémique, avec une cinquième vague mondiale et l'apparition du variant Omicron, est cependant venu perturber la poursuite de cette dynamique. En effet, des déséquilibres ont été observés dans de nombreux secteurs comme l'énergie, les semi-conducteurs, l'alimentation, les métaux, tirant ainsi les prix vers le haut, tandis que les secteurs liés au tourisme ont continué de souffrir. Dans ce contexte, l'inflation a atteint des niveaux qui n'avaient pas été enregistrés depuis 20 ans : en zone euro, l'inflation a accéléré pour atteindre 5% en rythme annuel sous l'effet de la hausse des prix de l'énergie. Aux Etats-Unis, les chiffres ont également surpris à la hausse (+7%).

Alors que les principales institutions financières mondiales se sont évertuées à la qualifier de transitoire, l'inflation n'a eu de cesse de déjouer les pronostics, faisant changer en fin d'année le discours des Banques Centrales, notamment la Réserve Fédérale américaine qui, peu après la reconduction de son président pour un second mandat de 4 ans, a pré-annoncé la sortie prochaine de sa politique monétaire ultra accommodante. Toutefois, la BCE a fait valoir, à ce stade, qu'elle n'entendait pas se précipiter.

En ce qui concerne les matières premières, le gaz européen a continué de connaître une forte volatilité. Le Brent a égalé son précédent pic de 2018 (86 dollars/baril) entraîné à la hausse par l'envolée des prix du gaz (tensions géopolitiques avec la Russie sur la question de l'Ukraine et retard du gazoduc Nord Stream2) et l'incapacité ou le refus de certains pays de l'OPEP+ d'augmenter leur production.

- **Environnement financier**

À l'instar de 2020, l'année 2021 aura été faste, avec un bilan boursier très positif, les principaux indices mondiaux ayant atteint des niveaux records. Avec un bond de plus de 31% (dividendes nets réinvestis), le CAC 40 affiche la plus forte progression parmi les grands indices, porté par des résultats d'entreprises d'excellente qualité. L'Euro Stoxx a progressé moins spectaculairement de 23% (DR).
La phase de reprise s'est néanmoins avérée très inégale entre les différentes régions du monde. Les marchés boursiers des pays développés ont été portés par la spectaculaire reprise économique. A contrario, les pays émergents (y compris la Chine), plus fragiles face au regain du risque sanitaire compte tenu de leur retard dans la vaccination, ont connu un exercice plus difficile.

Sur les marchés obligataires, les performances ont été impactées par le niveau historiquement bas des rendements en début d'exercice, et la remontée des taux en lien avec les niveaux d'inflation plus élevés. Ainsi, le rendement de l'OAT à 10 ans est repassé en territoire positif (+0,20% à fin décembre vs -0,34% en début d'année), tandis que les maturités intermédiaires (inférieures à 5 ans) subissaient une remontée moindre (+0,2% en moyenne) tout en restant négatives (-0,25% sur le BTAN 5 ans). Au total, la performance de l'indice BBG Euro Aggregate 1-5 ans s'établit à – 0,83%.

- **Politique de gestion**

La politique de gestion de l'année 2021 a été la poursuite de celle de 2020, à savoir améliorer le rendement du portefeuille. De plus, compte tenu de l'évolution de la politique monétaire de la BCE devant conduire à une remontée progressive des taux d'intérêt à long terme en maintenant un financement de l'économie accommodant, la sensibilité a été réduite pour l'amener en dessous de celle de l'indice. Cette politique a conduit à réduire encore la poche d'emprunt d'Etat, dont les rendements négatifs étaient doublement pénalisants, et à renforcer les obligations financières et d'entreprises, particulièrement les titres subordonnés d'assurance, qui offrent des rémunérations attrayantes. Ainsi le différentiel de rendement a procuré tout au long de l'année un surplus de performance, hormis un accident au mois d'octobre, très vite oublié en fin d'année. Toutefois, la remontée des taux n'a pu être totalement compensée par le portage positif du portefeuille.

Au 31 décembre 2020, l'actif du fonds était de 1.143.965.499,16 € pour 27.054,336 parts. La valeur liquidative s'établissait à 42.283,99 €.

Au 31 décembre 2021, l'actif du fonds est de 1.138.210.388,27 € pour 27.043,336 parts. La valeur liquidative s'établissait à 42.088,38 €.

La performance du fonds sur l'année 2021 s'élève à -0,46% à comparer à celle de l'indice BBG Euro Aggregate 1-5 ans, soit -0,83%.

Evolution de la VL et indice de référence :

	31/12/2020	**31/12/2021**	***Performances***
Barclays Euro aggregate 1/5 ans (code B15ETREU)*	105,8189	104,9368	-0,834%
Prevaal Agreggate Obligations	42.283,99	42.088,38	-0,463%

** source Bloomberg*
*** Les performances passées ne présument en rien des performances futures.*

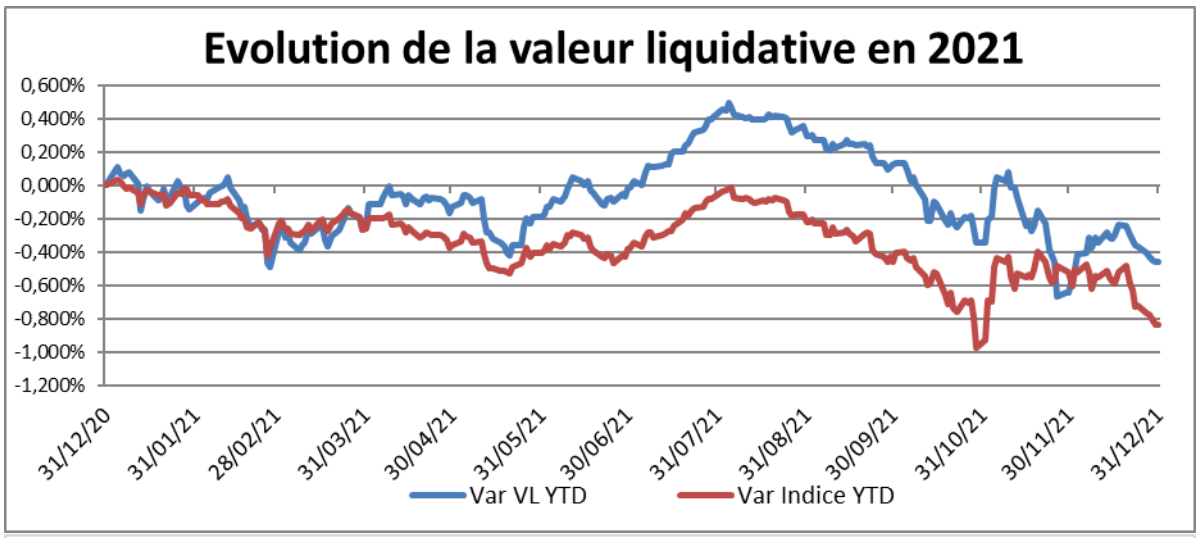
Evolution de la valeur liquidative en 2021
0,600%
0,400%
0,200%
0,000%
-0,200%
-0,400%
-0,600%
-0,800%
-1,000%
-1,200%
31/12/20
31/01/21
28/02/21
31/03/21
30/04/21
31/05/21
30/06/21
31/07/21
31/08/21
30/09/21
31/10/21
30/11/21
31/12/21
Var VL YTD
Var Indice YTD

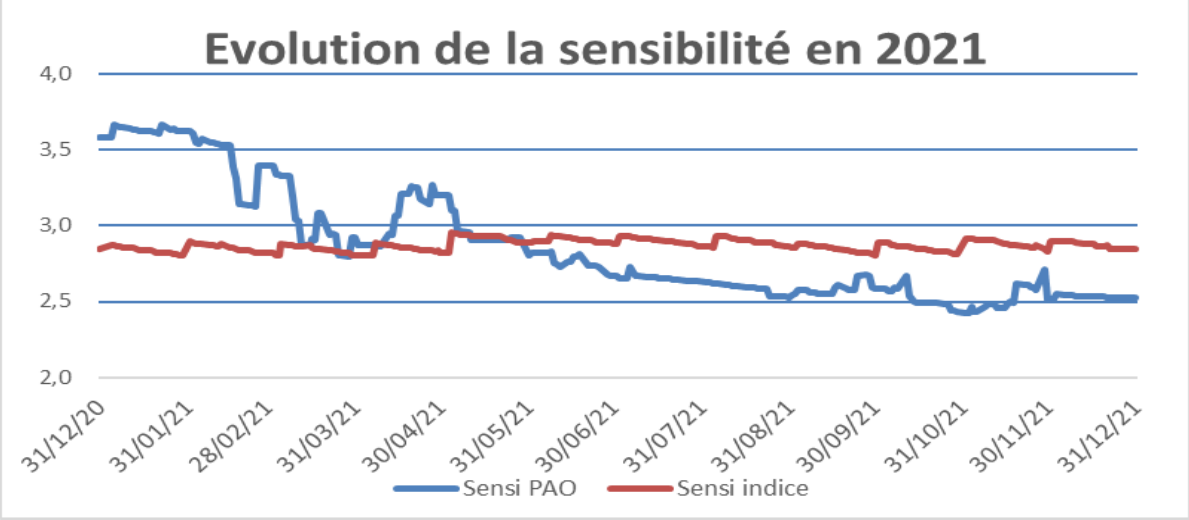
Evolution de la sensibilité en 2021
4,0
3,5
3,0
2,5
2,0
31/12/20
31/01/21
28/02/21
31/03/21
30/04/21
31/05/21
30/06/21
31/07/21
31/08/21
30/09/21
31/10/21
30/11/21
31/12/21
Sensi PAO
Sensi indice

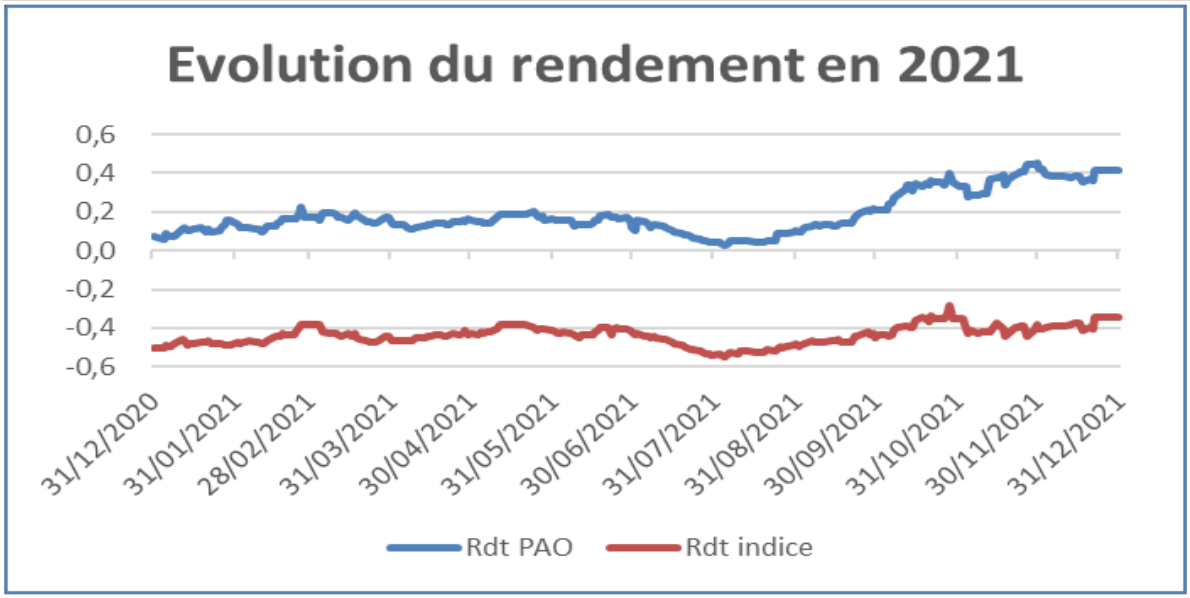
Evolution du rendement en 2021
0,6
0,4
0,2
0,0
-0,2
-0,4
-0,6
31/12/2020
31/01/2021
28/02/2021
31/03/2021
30/04/2021
31/05/2021
30/06/2021
31/07/2021
31/08/2021
30/09/2021
31/10/2021
30/11/2021
31/12/2021
Rdt PAO
Rdt indice

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI	259 669 350,43	230 005 545,05
BBVA 0.125% 24-03-27 EMTN	16 959 370,00	16 982 296,58
BOUYGUES 0.5% 11-02-30	13 968 220,00	14 012 753,42
DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG 0.1% 02-02-26	11 000 000,00	10 966 168,41
LYX EUR 2-10Y INFL EXPECTATN	20 004 342,90	
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE 1.342% 23-10-26	9 531 176,30	9 534 025,48
GOLD SACH GR E3R+1.0% 19-03-26	18 255 240,00	
MUNICH RE 1.0% 26-05-42	17 883 900,00	
CITIGROUP 1.25% 06-07-26 EMTN	15 898 085,62	
BPCE 0.625% 26-09-24 EMTN		15 363 178,01

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**
  - o Prêts de titres :
  - o Emprunt de titres :
  - o Prises en pensions :
  - o Mises en pensions :
- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 137 096 000,00**
  - o Change à terme :
  - o Future : 137 096 000,00
  - o Options :
  - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	
. Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune « commission de mouvement » n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

INFORMATION SUR LA SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES :

Conformément à la règlementation applicable résultant de la transposition de la directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 concernant les Marchés d'Instrument Financiers (MIF), PREVAAL FINANCE doit sélectionner ses intermédiaires selon des critères définis, pour leur services d'exécution d'ordres d'une part, et pour leurs services d'aide à la décision d'investissement d'autre part.

PREVAAL FINANCE réalise un examen annuel de sa politique de meilleure sélection de ses intermédiaires de marché. Ainsi, les gérants procèdent à une évaluation annuelle des intermédiaires sélectionnés lors d'un Comité d'évaluation au regard de 5 critères :

- Prix des instruments.
- Coût de l'exécution/Accès aux marchés primaires.
- Rapidité de l'exécution.
- Qualité de la recherche.
- Service de règlement/livraison.

PREVAAL FINANCE informe ses clients, par tout moyen approprié, de tout changement important de sa politique de sélection.

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblée Générales peut être consultée sur le site contact@prevaalfinance.fr et au siège social de PREVAAL FINANCE.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site contact@prevaalfinance.fr et au siège social de PREVAAL FINANCE.

INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET PLACEMENTS COLLECTIFS DU GROUPE OU POUR LESQUELS LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Conformément au règlement général de l'AMF, nous vous informons que le portefeuille ne détient pas d'OPC gérés par les entités du groupe.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site contact@prevaalfinance.fr

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Deux règlements européens marquent une étape majeure quant au Plan d'action pour la finance durable et apportent des précisions sur l'application et l'appréciation de ces critères ESG tout en imposant une transparence en matière de durabilité à l'ensemble des acteurs du secteur financier : le premier concerne la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le règlement « Disclosure » [Sustainable Finance Disclosure Regulation (dit SFDR)] et le second l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le règlement « Taxonomie verte »).

L'article 29 de la Loi Energie Climat (LEC) modifie l'Article 173 de la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LETCV). Ce dernier vient compléter le dispositif visant à la neutralité carbone en imposant la prise en compte des risques associés au changement climatique et liés à la biodiversité dans leur politique de gestion des risques de durabilité.

Les règlements SFDR/Taxonomie contraignent à des exigences de communication pour tout apport annuel dont la date de publication intervient dès janvier 2022 :

• article 6 : les autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques ESG leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Objectif

PREVAAL Finance a mis en place une politique de rémunération, conforme aux principes déontologiques définis par l'AFG, à l'arrêté du Ministère de l'Economie de l'Industrie et de l'Emploi du 3 novembre 2009, et aux dispositions communes à l'AFG, à l'AFIC et à l'ASPIM sur les politiques de rémunération au sein des sociétés de gestion, homologuées par l'AMF en qualité de règles professionnelles publiées le 23/11/2010 et applicables depuis le 1er janvier 2011.
La présente politique a été élaborée aussi sur la base de la Directive 2014/91/EU dite Directive OPCVM V du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 modifiant la directive 2009/65/CE portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), pour ce qui est des fonctions de dépositaire, des politiques de rémunération et des sanctions.
Au sein de PREVAAL Finance, la politique de rémunération est déterminée par la Direction de la société de gestion, en accord avec son actionnaire dans l'exercice de sa mission de surveillance. A cet effet, la Direction de PREVAAL Finance :

- Définit la politique de rémunération, y compris variable ;
- Supervise l'établissement et la mise en œuvre de la politique de rémunération (évaluations, octroie de la part variable...) ;
- Participe à la revue régulière (annuelle) de la politique de rémunération.

La politique de rémunération vise à soutenir le développement de la société dans le respect des cadres réglementaires et en s'inscrivant dans les bonnes pratiques. Elle a aussi pour but de réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les collaborateurs et les investisseurs.

2. Périmètre concerné

La politique mise en place et appliquée par la Direction s'applique à tous les collaborateurs de PREVAAL Finance avec certaines spécificités (Cf. point spécifique en 3.4) pour les collaborateurs identifiés en tant que « Personnel identifié ».
La détermination du « Personnel Identifié » s'effectue sur la base des critères définis dans « les Guidelines de l'ESMA » et le Guide publié par l'AMF à destination des sociétés de gestion « Directive OPCVM V ».

3. Description du processus

3.1. Prise en compte des risques dans la définition de la politique

La politique mise en place permet d'encadrer les risques relatifs aux rémunérations des collaborateurs dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques de la société.
La politique est basée sur des principes permettant de prévenir les risques pour la société et ses clients. En effet, l'enveloppe consacrée à l'ensemble des rémunérations variables des collaborateurs est définie en fonction du résultat global de la société.

Ainsi la politique prévoit la possibilité :

- De réduire significativement ou d'annuler l'enveloppe des rémunérations variables attribuées au titre de l'exercice durant lequel elle constaterait des pertes ;
- Qu'une part substantielle de la rémunération variable peut être reportée à une période plus appropriée.

3.2. Principes généraux de la politique

La politique de rémunération de la société prévoit la stricte séparation entre la rémunération fixe et la rémunération variable des collaborateurs.

Il est interdit aux personnes concernées de recourir à une stratégie individuelle de couverture ou d'assurance en matière de rémunération ou de responsabilité qui limiterait les objectifs poursuivis par la politique de rémunération. Les bonus garantis sont interdits, sauf éventuellement à l'embauche du professionnel et dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an.

La rémunération variable ne constitue pas un droit et est fixée chaque année dans le respect de la politique de rémunération. La rémunération variable reflète la performance vis-à-vis des objectifs fixés, elle est établie sur la base d'une évaluation combinée de la performance individuelle du collaborateur, de son unité opérationnelle et du résultat d'ensemble de la société.

3.3. Composition de la rémunération variable

La rémunération variable est versée par l'employeur aux collaborateurs au regard de critères quantitatifs et/ou qualitatifs. Elle tient compte de la réglementation applicable aux sociétés de gestion, des gains effectivement réalisés par la société de gestion et est liée à la performance globale de la société de gestion.

La société de gestion contrôle les éléments de rémunération individuelle tant dans leur définition que dans les processus inhérents à leur fixation. La performance individuelle est ainsi appréciée selon différents critères, quantitatifs et qualitatifs, financiers et non financiers. L'analyse multicritère, tant qualitative que quantitative, ainsi réalisée par les managers est le fondement de la détermination des rémunérations variables individuelles.

PREVAAL Finance insiste sur la place des critères qualitatifs dans les supports d'évaluation.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution de la rémunération variable dépendent de la nature de la fonction exercée :

- Fonctions de Direction et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs usuels :

Près de 40% de ce variable dépendra de la réalisation d'un résultat d'exploitation de la SGP, au minimum égal au résultat d'exploitation prévisionnel du budget validé par le Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice pour lequel la prime va être calculée.

- Performances relatives aux indices de référence des principaux fonds de PREVAAL Finance sur 12 mois ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères qualitatifs usuels :

Réalisation d'objectifs stratégiques :

- Aptitudes au management du Président et du Directeur Général ;
- Développement et maintien d'outils de gestion ;
- Satisfaction des investisseurs ;
- Satisfaction des collaborateurs ;
- Qualité du dispositif de contrôle global ;
- Respect des limites de risque ;
- Pour les gérants de portefeuilles, travail en équipe et coopération avec les autres collaborateurs, la Direction et la fonction de contrôle ;
- Observation des procédures et des règles internes, en particulier concernant les risques (financiers, opérationnels et non-conformité) ainsi que de la déontologie ;
- Innovation produit ;
- Contribution à l'engagement commercial.

- Fonctions commerciales

Critères quantitatifs usuels :

- Collecte nette ;
- Partage de l'information ;
- Amélioration et/ou maintien de la qualité de service.

Critères qualitatifs usuels :

Respect des règles internes en matière de prévention et de gestion des risques (Risques/Conformité) :

- Observation des procédures et des règles internes, en particulier concernant la commercialisation ;
- Satisfaction des investisseurs ;
- Créativité ;
- Motivation ;
- Implication dans l'observatoire de la concurrence.

- Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle et de middle office, l'évaluation de la performance et les attributions de la rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activité qu'elles contrôlent.
Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, amélioration des outils et systèmes etc.) ;
- La rémunération variable dépendra majoritairement des encours levés auprès de la clientèle, hors membres du Groupe B2V, afin d'accentuer l'orientation client de la SGP.

- Spécificités pour le « Personnel identifié »

PREVAAL Finance a procédé à l'identification de son personnel identifié (Cf. Annexe 2) qui comprend l'ensemble des collaborateurs de PREVAAL Finance exerçant un pouvoir de décision sur la gestion de la société ou sur les fonds gérés et susceptible, par conséquent, d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.
PREVAAL Finance a mis en place des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts, notamment la mise en place, pour la rémunération variable du personnel identifié, d'un seuil maximum de 100 000 K€ et de 51 % du salaire fixe.
Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au personnel identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.
La rémunération variable est allouée sous la forme d'un montant payé comptant et, le cas échéant, d'une rémunération variable différée. L'éventuelle rémunération variable différée est versée en trois tiers et à trois échéances, soit au 1er trimestre de l'année N+2, année N+3, année N+4. Pour percevoir sa rémunération variable différée, le collaborateur doit être présent et hors préavis au sein de la société de gestion aux dates de versement. La rémunération variable récompense la performance de l'année du collaborateur mais est aussi un élément de fidélisation des salariés contribuant à la performance de la société de gestion sur le long terme. En complément, des clauses de malus et d'indexation s'appliquent également pour assurer l'alignement des intérêts à long terme, des investisseurs, de la société de gestion et des collaborateurs.

3.4.Modalités de versement de la part variable

Le mode de versement de la rémunération variable des salariés diffère en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent. Le « Personnel Identifié » est potentiellement soumis à rémunération variable différée dès lors qu'un niveau de rémunération variable, fixé par la société de gestion et revu éventuellement chaque année, est franchi. Ce n'est pas le cas des collaborateurs non identifiés à l'exception de ceux dont la rémunération variable est comparable à celles du « Personnel Identifié » soumis à paiement différé qui seront soumis alors aux mêmes modalités de versement que le « Personnel Identifié » concerné (différé, indexation, malus).

3.5.Revue de la politique et contrôle de son application

Au regard de la taille de PREVAAL Finance et en l'absence de complexité des instruments financiers traités et des stratégies utilisées, il n'a pas été jugé nécessaire de mettre en place un comité de rémunération dédié.
La politique de rémunération est donc revue annuellement par la Direction.
Les principes généraux de la politique modifiée le cas échéant seront communiqués à l'ensemble des collaborateurs concernés.
Le RCCI veille à la correcte application de la présente politique lors de la détermination de l'enveloppe globale des rémunérations variables, ainsi que lors de la détermination de la part attribuée à chacun des collaborateurs.
La politique de rémunération est tenue à disposition de l'AMF.

De plus, chaque année, la Direction de PREVAAL Finance établit la liste du « Personnel Identifié » et la soumet pour validation au Conseil d'administration.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé par nature de rémunération (fixe/variable)

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versé par **PREVAAL FINANCE** à l'ensemble de son personnel (soit **16** personnes bénéficiaires au 31 décembre 2021) s'est élevé à **1 206 591** euros :

Ce montant se décompose comme suit :

- ✓ Montant total des rémunérations fixes pour l'exercice : **978 105** euros, soit 81,06% du total des rémunérations versé par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel ;

- ✓ Montant total des rémunérations variables pour l'exercice : **228 486** euros, soit 18,94% du total des rémunérations versé par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

La quote-part des commissions de performance versée en 2021 par **PREVAAL FINANCE**, pour l'ensemble de son personnel, s'élève à **99 806** euros.

Par ailleurs, aucun "carried interest" n'a été versé pour l'exercice.

- **Montant agrégé des rémunérations, ventilé par catégories de personnels identifiés**

  - ✓ Direction et gérants financiers : **850 978** euros ;
  - ✓ Commerciaux : **155 124** euros ;
  - ✓ Middle office : **59 188** euros.
  - ✓ Risque et Conformité : **141 301** euros

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

PREVAAL FINANCE
18 Avenue d'Alsace
92400 Courbevoie
e-mail : contact@prevaalfinance.fr

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Prevaal Aggregate Obligations

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds Prevaal Aggregate Obligations,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Prevaal Aggregate Obligations constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

YOUSSEF BOUJANOUI

Digitally signed by YOUSSEF BOUJANOUI
DN: cn=YOUSSEF BOUJANOUI, c=FR, o=EY et ASSOCIES, ou=0002 817723687, email=youssef.boujanoui@fr.ey.com
Date: 2022.04.15 17:31:10 +02'00'

Youssef Boujanoui

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 31/12/2021 *en* EUR

ACTIF

	31/12/2021	31/12/2020
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**1 136 048 232,97**	**1 144 404 310,28**
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	**1 081 434 338,40**	**1 126 377 625,34**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 081 434 338,40	1 126 377 625,34
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**52 909 894,57**	**18 026 684,94**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	52 909 894,57	18 026 684,94
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	**1 704 000,00**	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 704 000,00	
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**2 036 975,50**	
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 036 975,50	
COMPTES FINANCIERS	**2 262 845,06**	**29 089,39**
Liquidités	2 262 845,06	29 089,39
TOTAL DE L'ACTIF	**1 140 348 053,53**	**1 144 433 399,67**

PASSIF

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 127 009 765,65	1 136 117 714,55
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 166 592,84	-5 478 988,58
Résultat de l'exercice (a,b)	13 367 215,46	13 326 773,19
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**1 138 210 388,27**	**1 143 965 499,16**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**1 704 000,00**	
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	1 704 000,00	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 704 000,00	
Autres opérations		
DETTES	**433 665,26**	**467 900,51**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	433 665,26	467 900,51
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**1 140 348 053,53**	**1 144 433 399,67**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2021 en EUR

	31/12/2021	31/12/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FGBL BUND 10A 0322	137 096 000,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2021 *en* EUR

	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		1 062,65
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	14 817 979,86	15 749 848,33
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**14 817 979,86**	**15 750 910,98**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	43 777,04	47 413,25
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**43 777,04**	**47 413,25**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**14 774 202,82**	**15 703 497,73**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 389 992,07	1 460 974,60
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**13 384 210,75**	**14 242 523,13**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-16 995,29	-915 749,94
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**13 367 215,46**	**13 326 773,19**

ANNEXES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0007457387 - PREVAAL AGGREGATE OBLIGATIONS : Taux de frais maximum de 0,25% TTC
Frais de gestion administratifs externes à la société de gestion : 0,03% TTC maximum
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion) : 0,30% TTC maximum

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote–part de rétrocession acquise sur la période considérée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part PREVAAL AGGREGATE OBLIGATIONS	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2021 *en* EUR

	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**1 143 965 499,16**	**1 193 559 553,23**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	6 631 797,58	83 793 301,04
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-7 105 534,10	-148 922 805,09
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 741 189,85	7 183 094,09
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 091 581,56	-10 478 981,64
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 720 910,00	20 700,01
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-2 559 160,00	-2 682 360,01
Frais de transactions	-11 294,39	-3 174,38
Différences de change	467 967,24	-4,11
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-18 637 616,26	8 229 782,89
Différence d'estimation exercice N	*-11 587 374,88*	*7 050 241,38*
Différence d'estimation exercice N-1	*-7 050 241,38*	*1 179 541,51*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	1 704 000,00	-976 130,00
Différence d'estimation exercice N	*1 704 000,00*	
Différence d'estimation exercice N-1		*-976 130,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	13 384 210,75	14 242 523,13
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**1 138 210 388,27**	**1 143 965 499,16**

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	937 647 761,48	82,38
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	136 479 787,92	11,99
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	7 306 789,00	0,64
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**1 081 434 338,40**	**95,01**
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	137 096 000,00	12,04
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**137 096 000,00**	**12,04**
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	944 954 550,48	83,02			136 479 787,92	11,99		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							2 262 845,06	0,20
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	137 096 000,00	12,04						
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	16,00		7 306 789,00	0,64	191 036 629,41	16,78	295 318 931,16	25,95	587 771 972,83	51,64
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	2 262 845,06	0,20								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture									137 096 000,00	12,04
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	8 876 214,93	0,78						
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	36 312,62							
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	2 036 975,50
TOTAL DES CRÉANCES		**2 036 975,50**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	433 665,26
TOTAL DES DETTES		**433 665,26**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**1 603 310,24**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	157,000	6 631 797,58
Parts rachetées durant l'exercice	-168,000	-7 105 534,10
Solde net des souscriptions/rachats	-11,000	-473 736,52
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	27 043,336	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2021
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 389 992,07
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,12
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	13 367 215,46	13 326 773,19
Total	**13 367 215,46**	**13 326 773,19**

	31/12/2021	31/12/2020
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	13 367 215,46	13 326 773,19
Total	**13 367 215,46**	**13 326 773,19**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 166 592,84	-5 478 988,58
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**-2 166 592,84**	**-5 478 988,58**

	31/12/2021	31/12/2020
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 166 592,84	-5 478 988,58
Total	**-2 166 592,84**	**-5 478 988,58**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Actif net en EUR	369 784 394,53	413 313 619,24	1 193 559 553,23	1 143 965 499,16	1 138 210 388,27
Nombre de titres	9 033,000	10 204,000	28 626,336	27 054,336	27 043,336
Valeur liquidative unitaire	40 937,05	40 505,05	41 694,45	42 283,99	42 088,38
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	99,47	55,61	186,94	-202,51	-80,11
Capitalisation unitaire sur résultat	846,58	709,87	560,78	492,59	494,28

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE 1.301% 25-09-49	EUR	10 000 000	10 020 874,52	0,87
ALLIANZ SE 2.121% 08-07-50	EUR	10 000 000	10 617 322,88	0,93
ALLIANZ SE 2.241% 07-07-45	EUR	15 000 000	15 939 784,73	1,40
ALLIANZ SE 3.099% 06-07-47	EUR	5 000 000	5 646 814,66	0,50
ALLIANZ SE 5.625% 17-10-42	EUR	5 000 000	5 275 116,10	0,46
BASF 0.101% 05-06-23 EMTN	EUR	7 000 000	7 038 873,30	0,62
DEUTSCHE BOERSE 1.25% 16-06-47	EUR	10 000 000	10 289 058,22	0,91
HANNOVER RUCKVERSICHERUNGS AKTIENGESELLS 1.125% 09-10-39	EUR	11 400 000	11 238 726,70	0,99
HANNOVER RUCKVERSICHERUNGS AKTIENGESELLS 1.375% 30-06-42	EUR	10 000 000	9 912 365,07	0,87
MUNICH RE 1.0% 26-05-42	EUR	18 000 000	17 287 248,08	1,52
MUNICH RE 6.25% 26/05/2042	EUR	14 700 000	15 615 222,00	1,37
TALANX AG 2.25% 05-12-47	EUR	11 000 000	11 632 475,14	1,02
TOTAL ALLEMAGNE			**130 513 881,40**	**11,46**
AUSTRALIE				
SCEN MAN 1.375% 22-03-23 EMTN	EUR	2 000 000	2 052 497,26	0,18
TOTAL AUSTRALIE			**2 052 497,26**	**0,18**
AUTRICHE				
RBIAV 0 1/4 01/22/25	EUR	9 000 000	9 058 133,84	0,80
UNIQA VERSICHERUNGEN AG 2.375% 09-12-41	EUR	5 000 000	4 981 382,53	0,44
UNIQA VERSICHERUNGEN AG 3.25% 09-10-35	EUR	4 000 000	4 281 801,64	0,38
VIEN INSU GRO 3.75% 02-03-46	EUR	10 042 000	11 514 487,35	1,01
VIENNA INSURANCE GRP AGW 5.5% 09/10/43	EUR	14 900 000	16 440 315,05	1,44
TOTAL AUTRICHE			**46 276 120,41**	**4,07**
BELGIQUE				
AGEAS NV EX FORTIS 3.25% 02-07-49	EUR	10 000 000	11 277 054,79	0,99
AGSBB 3 1/2 06/30/47	EUR	8 800 000	10 026 401,75	0,88
BELFIUS BANK 0.01% 15-10-25	EUR	6 500 000	6 465 492,12	0,57
TOTAL BELGIQUE			**27 768 948,66**	**2,44**
DANEMARK				
SYDBANK AS 0.5% 10-11-26	EUR	11 000 000	11 007 629,93	0,97
TOTAL DANEMARK			**11 007 629,93**	**0,97**
ESPAGNE				
BANCO NTANDER 1.375% 05-01-26	EUR	10 000 000	10 527 916,44	0,93
BANCO NTANDER E3R+0.75% 21-11-24	EUR	9 800 000	9 923 543,70	0,87
BANCO NTANDER E3R+0.75% 28-03-23	EUR	12 000 000	12 092 863,00	1,06
BANCO NTANDER E3R 11-02-25	EUR	10 000 000	10 065 350,00	0,88
BBVA 0.75% 04-06-25 EMTN	EUR	4 000 000	4 095 220,27	0,36
NT CONS FIN 1.125% 09-10-23	EUR	11 200 000	11 474 044,05	1,01
TOTAL ESPAGNE			**58 178 937,46**	**5,11**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ETATS-UNIS				
ACE INA 0.875% 15-06-27	EUR	7 089 000	7 291 572,06	0,64
ATHENE GLOBAL FUNDING 0.366% 10-09-26	EUR	10 000 000	9 936 380,68	0,87
ATHENE GLOBAL FUNDING 0.625% 12-01-28	EUR	14 000 000	13 951 903,29	1,23
ATHENE GLOBAL FUNDING 1.125% 02-09-25	EUR	9 000 000	9 289 697,67	0,82
ATHENE GLOBAL FUNDING 1.875% 23-06-23	EUR	10 000 000	10 378 566,44	0,91
BK AMERICA E3R+0.7% 25-04-24	EUR	15 000 000	15 089 368,33	1,32
BK AMERICA E3R+1.0% 22-09-26	EUR	15 000 000	15 264 045,00	1,34
BK AMERICA E3R+1.0% 24-08-25	EUR	5 000 000	5 082 240,56	0,45
BX 1 10/05/26	EUR	8 100 000	8 355 381,35	0,73
CITIGROUP 1.25% 06-07-26 EMTN	EUR	15 000 000	15 598 963,36	1,37
EXXON MOBIL 0.142% 26-06-24	EUR	5 000 000	5 025 031,99	0,45
GOLD SACH GR 3.375% 27-03-25	EUR	6 413 000	7 234 908,97	0,64
GOLD SACH GR E3R+0.62% 26-09-23	EUR	5 000 000	5 014 258,33	0,44
GOLD SACH GR E3R+1.0% 19-03-26	EUR	18 000 000	18 308 890,50	1,60
GOLD SACH GR E3R+1.0% 23-09-27	EUR	15 000 000	15 275 348,33	1,34
GOLD SACH GR E3R+1.0% 30-04-24	EUR	10 000 000	10 098 370,00	0,88
IBM INTL BUSINESS MACHINES 0.3% 11-02-28	EUR	10 000 000	9 988 297,95	0,88
JPM CHASE 1.09% 11-03-27 EMTN	EUR	7 000 000	7 270 477,12	0,64
LEHMAN BROTHERS HOLDINGS INC E1M 14-03-19 DEFAULT	EUR	1 600 000	16,00	
MORG STAN CAP 1.75% 11-03-24	EUR	10 000 000	10 537 488,36	0,93
NEW YORK LIFE GLOBAL FUNDING 0.25% 23-01-27	EUR	8 000 000	8 019 659,73	0,70
TOYOTA MOTOR CREDIT 0.45% 11-01-24	USD	10 172 000	8 876 214,93	0,78
WELL FAR 2.0% 27-04-26 EMTN	EUR	5 000 000	5 397 395,21	0,48
WELLS FARGO AND 0.5% 26-04-24	EUR	11 000 000	11 157 145,55	0,98
WELLS FARGO AND 1.338% 04-05-25	EUR	10 000 000	10 377 294,66	0,92
TOTAL ETATS-UNIS			**242 818 916,37**	**21,34**
FRANCE				
AIRBUS GROUP SE 1.625% 07-04-25	EUR	6 000 000	6 354 579,04	0,56
ALTAREA COGEDIM 1.75% 16-01-30	EUR	4 500 000	4 501 710,53	0,40
ALTAREA COGEDIM 1.875% 17-01-28	EUR	5 000 000	5 138 208,56	0,45
ALTAREIT 2.875% 02-07-25	EUR	5 000 000	5 391 228,08	0,47
ARVAL SERVICE LEASE 0.0% 01-10-25	EUR	8 500 000	8 432 127,50	0,74
BFCM 1 1/4 01/14/25	EUR	4 500 000	4 717 802,47	0,42
BFCM 2.625% 03/24	EUR	4 000 000	4 321 969,32	0,38
BNP PAR 0.125% 04-09-26 EMTN	EUR	7 500 000	7 444 493,32	0,66
BNP PAR 0.25% 13-04-27 EMTN	EUR	5 000 000	4 954 822,60	0,43
BNP PAR 0.5% 01-09-28	EUR	13 000 000	12 878 677,95	1,13
BNP PAR 2.125% 23-01-27 EMTN	EUR	10 000 000	10 866 309,59	0,95
BNP PAR E3R+0.75% 07-06-24	EUR	10 000 000	10 140 396,67	0,89
CA 0.375% 20-04-28 EMTN	EUR	13 600 000	13 442 510,14	1,18
CA 0.5% 21-09-29 EMTN	EUR	7 200 000	7 120 573,64	0,63
CA 1.0% 22-04-26 EMTN	EUR	10 500 000	10 839 270,82	0,95
CASA ASSURANCES 2.625% 29-01-48	EUR	5 000 000	5 462 671,92	0,48
CCCI 0.05 03/25/25	EUR	6 000 000	6 051 509,59	0,53
CCR RE 2.875% 15-07-40	EUR	6 200 000	6 755 716,19	0,59
CREDIT LOGEMENT 1.081% 15-02-34	EUR	10 000 000	9 972 523,56	0,87
CREDIT LOGEMENT 1.35% 28-11-29	EUR	13 900 000	14 256 056,12	1,25

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CREDIT MUTUEL ARKEA 0.01% 28-01-26	EUR	10 000 000	9 891 624,65	0,87
GROUPE DES ASSURANCES CREDIT MUTUEL 1.85% 21-04-42	EUR	5 000 000	5 024 043,15	0,45
LVMH MOET HENNESSY 0.75% 07-04-25	EUR	6 000 000	6 177 611,10	0,54
MUTUELLE ASSUR DES COMMERC ET IND FR 2.125% 21-06-52	EUR	5 500 000	5 583 057,16	0,49
SCHNEIDER ELECTRIC SE 0.0000010% 12-06-23	EUR	4 000 000	4 017 360,00	0,36
SCOR 3.0% 08-06-46	EUR	15 000 000	16 706 722,60	1,47
SCOR 3.25% 05-06-47	EUR	9 300 000	10 607 762,18	0,93
TDF INFRASTRUCTURE SAS 1.75% 01-12-29	EUR	2 500 000	2 484 458,39	0,22
THALES SA	EUR	3 000 000	2 965 560,00	0,26
TOTAL 2.5% 25/03/2026	EUR	5 000 000	5 600 257,88	0,49
TOTAL FRANCE			**228 101 614,72**	**20,04**
IRLANDE				
ABBOTT IRELAND FINANCING DAC 0.375% 19-11-27	EUR	5 000 000	5 040 857,53	0,44
ABBOTT IRELAND FINANCING DAC 1.5% 27-09-26	EUR	10 000 000	10 664 991,10	0,94
ZURICH FINANCE IRELAND DESIGNATED 1.875% 17-09-50	EUR	7 600 000	7 863 065,15	0,69
TOTAL IRLANDE			**23 568 913,78**	**2,07**
ITALIE				
ASS GEN FIX 27-10-47 EMTN	EUR	5 000 000	6 132 122,60	0,53
ENI ZCP 13-04-22 EMTN	EUR	7 300 000	7 306 789,00	0,64
INFRASTRUCTURE 5.125%04-24	EUR	5 000 000	5 734 264,38	0,51
TOTAL ITALIE			**19 173 175,98**	**1,68**
JAPON				
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP 0.337% 08-06-27	EUR	12 000 000	11 936 483,67	1,05
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GROUP 0.303% 28-10-27	EUR	10 000 000	9 879 462,88	0,87
TOTAL JAPON			**21 815 946,55**	**1,92**
LUXEMBOURG				
EUROCLEAR INVESTMENTS 1.375% 16-06-51	EUR	10 000 000	9 839 539,04	0,87
HANNOVER FINANCE 5% 06/43	EUR	12 900 000	14 157 304,68	1,24
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 0.25% 02-07-25	EUR	10 000 000	10 087 115,75	0,89
SWISS RE FINANCE LUX 2.534% 30-04-50	EUR	10 000 000	10 951 240,41	0,96
TALANX FINANZ 8.3673% 15/06/2042	EUR	15 400 000	16 688 733,26	1,46
UMG GROUPE VYV 1.625% 02-07-29	EUR	12 000 000	12 778 952,88	1,12
TOTAL LUXEMBOURG			**74 502 886,02**	**6,54**
MEXIQUE				
FOMENTO ECONOMICO MEXICANO SAB DE CV 0.5% 28-05-28	EUR	10 000 000	9 922 435,62	0,87
TOTAL MEXIQUE			**9 922 435,62**	**0,87**
NORVEGE				
DNB NOR BANK ASA 1.25% 01-03-27	EUR	1 500 000	1 518 555,31	0,13
EQUINOR A 0.75% 22-05-26 EMTN	EUR	4 500 000	4 645 337,36	0,41
SANTANDER CONSUMER BANK AS 0.125% 11-09-24	EUR	2 800 000	2 804 732,38	0,25
TOTAL NORVEGE			**8 968 625,05**	**0,79**
NOUVELLE-ZELANDE				
BNZ INTL FUNDING LTD LONDON 0.375% 14-09-24	EUR	5 000 000	5 050 772,95	0,44
TOTAL NOUVELLE-ZELANDE			**5 050 772,95**	**0,44**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
BMW FIN 1.0% 29-08-25 EMTN	EUR	10 000 000	10 398 972,60	0,91
BV FOR ZURICH INSURANCE 2.75% 19-02-49	EUR	5 000 000	5 598 714,38	0,49
EAD 0.875% 13-05-26 EMTN	EUR	7 800 000	8 030 502,82	0,71
ELM BV 3.375% 29-09-47	EUR	11 000 000	12 399 962,47	1,09
ING GROEP NV 0.375% 29-09-28	EUR	13 000 000	12 802 211,23	1,12
ING GROEP NV E3R+0.85% 20-09-23	EUR	10 000 000	10 125 097,50	0,89
INTNED 1 3/8 01/11/28	EUR	10 000 000	10 646 456,16	0,94
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 0.25% 05-06-24	EUR	6 500 000	6 580 837,29	0,58
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV 0.625% 26-09-23	EUR	1 500 000	1 522 760,75	0,13
TOTAL PAYS-BAS			**78 105 515,20**	**6,86**
POLOGNE				
POLAND 0 02/10/25	EUR	3 500 000	3 504 217,50	0,31
TOTAL POLOGNE			**3 504 217,50**	**0,31**
REPUBLIQUE DE COREE				
THE EXP IMP KOREA 0.625% 11-07-23	EUR	5 000 000	5 071 836,64	0,44
TOTAL REPUBLIQUE DE COREE			**5 071 836,64**	**0,44**
ROYAUME-UNI				
BP CA 2.213% 25-09-26 EMTN	EUR	7 000 000	7 699 482,86	0,67
GSK 1 3/8 12/02/24	EUR	3 500 000	3 658 121,13	0,33
HSBC 1.5% 04-12-24 EMTN	EUR	5 800 000	5 976 027,62	0,53
WESTPAC SECURITIES NZ 0.1% 13-07-27	EUR	12 000 000	11 751 821,92	1,03
TOTAL ROYAUME-UNI			**29 085 453,53**	**2,56**
SUEDE				
NORDEA BK PUBL 0.625% 18-08-31	EUR	15 000 000	14 925 474,66	1,31
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 0.375% 11-02-27	EUR	7 150 000	7 174 728,23	0,63
VOLVO TREASURY AB 0.125% 17-09-24	EUR	3 000 000	3 014 758,77	0,27
TOTAL SUEDE			**25 114 961,66**	**2,21**
SUISSE				
AQUARIUS AND INV ZURICH TF/TV 02/10/2043	EUR	15 000 000	16 214 316,78	1,43
UBS GROUP AG 1.25% 17-04-25	EUR	10 000 000	10 357 306,16	0,91
UBS GROUP AG 2.125% 04-03-24	EUR	4 000 000	4 259 428,77	0,37
TOTAL SUISSE			**30 831 051,71**	**2,71**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**1 081 434 338,40**	**95,01**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			**1 081 434 338,40**	**95,01**
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI	EUR	3 110	32 589 005,80	2,86
TOTAL FRANCE			**32 589 005,80**	**2,86**
LUXEMBOURG				
LYX EUR 2-10Y INFL EXPECTATN	EUR	201 177	20 320 888,77	1,79
TOTAL LUXEMBOURG			**20 320 888,77**	**1,79**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**52 909 894,57**	**4,65**
TOTAL Organismes de placement collectif			**52 909 894,57**	**4,65**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
FGBL BUND 10A 0322	EUR	-800	1 704 000,00	0,15
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			**1 704 000,00**	**0,15**
TOTAL Engagements à terme fermes			**1 704 000,00**	**0,15**
TOTAL Instrument financier à terme			**1 704 000,00**	**0,15**
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-1 704 000	-1 704 000,00	-0,15
TOTAL Appel de marge			**-1 704 000,00**	**-0,15**
Créances			**2 036 975,50**	**0,18**
Dettes			**-433 665,26**	**-0,04**
Comptes financiers			**2 262 845,06**	**0,20**
Actif net			**1 138 210 388,27**	**100,00**

Part PREVAAL AGGREGATE OBLIGATIONS	**EUR**	**27 043,336**	**42 088,38**